



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 JUIN 2024

Présents

Monsieur DENIS, Président de TOURS HABITAT,
Madame GOBLET, Vice-Présidente de TOURS HABITAT

Madame BA-TALL, Madame BLUTEAU, Monsieur BOILLE, Monsieur CHANDENIER, Madame DJABER,
Monsieur GRATEAU, Madame JOVENEUX, Madame LEMAURE, Monsieur MARTINS, Madame
MERCIER, Monsieur MOURABIT, Madame QUINTON, Madame ROCHER, Monsieur THOMAS, et
Monsieur VALLET, Administrateurs

Excusés

Monsieur FRANCOIS,
Monsieur MIRAULT, dont le pouvoir a été attribué à Monsieur BOILLE
Madame MOSNIER,

Absents

Monsieur ARNOULD,
Monsieur LECONTE,

Participaient également à cette séance

Monsieur SIMON, Directeur Général de TOURS HABITAT
Monsieur BACLE, Directeur Proximité de TOURS HABITAT
Madame BARRANGER, Directrice des Ressources Humaines de TOURS HABITAT,
Madame HOSTACHE, Secrétaire Générale de TOURS HABITAT,
Madame LOISEAU, Directrice Finances-Comptabilité de TOURS HABITAT,
Madame ROLLIN, Directrice Développement et Patrimoine de TOURS HABITAT,
Madame VIVIER, Directrice Gestion Locative de TOURS HABITAT,
Madame FROMIAU Sandrine, Secrétaire du CSE de TOURS HABITAT
Monsieur VIEILLERIBIERE, Chef du Pôle SPuRLo à la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail
et des Solidarités d'Indre-et-Loire,
Monsieur MAUPERIN, Chef de Service Habitat et Construction à la Direction Départementale des Territoires,

Présidence de Monsieur Emmanuel DENIS, Président

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 AU COMPTE 11 « REPORT A NOUVEAU »

(A/322)

A l'issue de l'approbation par le Conseil d'Administration du rapport d'activité présenté par la Directrice Financière et Comptable, et du rapport présenté par la Commissaire aux Comptes, le Directeur Général et la Directrice Financière et Comptable proposent au Conseil d'Administration d'affecter sur le Compte 11 « Report à nouveau », le résultat comptable de l'exercice 2023.



Après délibération, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des Administrateurs ayant pris part aux votes, d'autoriser l'affectation du résultat de l'exercice 2023 s'élevant à 2 981 890,82 €, dans les conditions suivantes :

| | Au 31 12 2023 | Affectation sur 2024 | | | |
|-----------------------|----------------------|----------------------|-------------------------------------|----------------------|------------------------------------|
| | | C/10685 | Dont C/106851 (relevant du SIEG) | C/110 | Dont C/11011 (relevant du SIEG) |
| C/12-Résultat | 2 981 890,82 | 325 934,23 (3) | 343 093,61 | 2 655 956,59 | 1 832 646,45 |
| C/11-Report à nouveau | 53 652 983,75 | 0,00 | 0,00 | 53 652 983,75 | 8 065 312,89 |
| TOTAUX | 56 634 874,57 | 325 934,23 | 343 093,61 | 56 308 940,34 | 9 897 959,34 |

(3) Plus-value de la vente :

SIEG :

- 3 appartements situés dans le quartier du Sanitas (Bâts 40-41-42-43)
- 1 aux Rives du Cher Bât 04
- 3 situés à la Résidence la Milletière Bâts 01 et 06

Hors SIEG : (moins-value 17 159,38 €)

- 3 logements aux 33 à 37 Rue Champ Joli à Tours au profit de la Société Gundogan
- 1 local Résidence Clos la Chapelle à la Ville de Tours (Local associatif)

**POUR EXTRAIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 19/06/2024 CERTIFIE CONFORME ET EXECUTOIRE,**

**LE DIRECTEUR GENERAL,
Grégoire SIMON**